

Image not found or type unknown



## Remorque sur un parking

Par **Eric28310**, le **12/08/2020** à **18:54**

Bonjour

Je travaille dans une entreprise de transport.

Je gare ma voiture dans le parking de l'entreprise.

Il m'arrive parfois de venir avec ma remorque.

Mon employeur viens de me dire que si je revenais avec ma remorque

Il s'en débarrassera.

A t-il le droit de m'interdire la remorque

Merci de votre retour

Par **Visiteur**, le **12/08/2020** à **19:41**

Bonjour

Il doit y avoir des règles à respecter.

Le parking de l'entreprise est certainement réservé aux véhicules du personnel au nombre de 1 par personne et si votre remorque ne vous est pas nécessaire dans le cadre de votre activité, il n'est pas illogique que l'on vous demande de l'enlever.

Par **P.M.**, le **12/08/2020** à **20:39**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

Le parking de l'entreprise étant un lieu privé, l'employeur peut y faire appliquer un règlement intérieur mais de là à faire disparaître une remorque, il y a une marge que j'espère il ne mettrait pas à exécution...

Par **Eric28310**, le **13/08/2020** à **13:46**

Bonjour

Merci pour votre réactivité et vos reponses